

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016.
 - 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.3 Autorisation de participation aux Assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec du 12 au 14 mai 2016, au Centre des congrès de Québec.
 - 4.4 Le 3 décembre proclamation de la "Journée internationale des personnes handicapées".
 - 4.5 Extension de la clause d'option d'achat en faveur du Camping Lac-Etchemin inc. concernant le lot 3 601 299.
 - 4.6 Nomination d'un représentant municipal à la table des maires de la MRC des Etchemins.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Octroi du contrat pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées pour les années 2016 et 2017.
 - 5.2 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Année 2015.
 - 5.3 Mode de financement de travaux d'infrastructure d'aqueduc de la rue Turmel et de l'avenue Leclerc.
 - 5.4 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de

Lac-Etchemin pour l'année 2014 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

5.5 Autorisation - Opération d'un barrage routier par l'organisme l'Essentiel des Etchemins pour une collecte de fonds.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 Demande de dérogation mineure no 2015-81 - M. Fernand Goulet du 16, rue du Domaine, lot 3 602 735, zone 85-V.

6.2 Demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une fin autre que l'agriculture relativement à la propriété sise au 248, 8^e Rang.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2016".

7.2 Résolution d'embauche pour M. Gilles St-Hilaire comme employé auxiliaire à titre de journalier.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Motion de félicitations - Mme Jenny Bernard de Physio Ostéo des Etchemins.

8.2 Motion de félicitations - Les Excavations Franky Lafontaine.

8.3 Motion de félicitations - M. Harold Gagnon.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

b)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JGG

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

233-12-2015
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :SP

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

234-12-2015
4.1

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :AT

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

235-12-2015
4.2

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :PP

DE confirmer, en date du 1^{er} décembre 2015, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Harold Gagnon, de la conseillère Judith Leblond et des conseillers Paul Poulin, Serge Plante, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin.

Adoptée à l'unanimité.

236-12-2015
4.3

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES 2016 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 12 AU 14 MAI 2016, AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Considérant la tenue des Assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec du 12 au 14 mai 2016, au Centre des congrès de Québec;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JL

QUE le _____ et __ conseillers municipaux (____) soient délégués par le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront du 12 au 14 mai 2016 au Centre des congrès de Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

237-12-2015
4.4

LE 3 DÉCEMBRE PROCLAMATION DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES"

Considérant que la journée internationale est l'occasion tout indiquée pour faire valoir le fait que le pouvoir d'agir des personnes handicapées peut être accru en favorisant leur accès à l'information, leur participation aux services qui leur sont offerts et leur implication dans les démarches qui les concernent;

Considérant que, cette année, la "Journée internationale des personnes handicapées" est sous le thème, "*Vers une société plus inclusive : accroître le pouvoir d'agir des personnes handicapées*";

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JGG**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnait, par la présente, la journée du 3 décembre, "**Journée internationale des personnes handicapées**".

Adoptée à l'unanimité.

238-12-2015
4.5

EXTENSION DE LA CLAUSE D'OPTION D'ACHAT EN FAVEUR DU CAMPING LAC-ETCHEMIN INC. CONCERNANT LE LOT 3 601 299

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :AT

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde à Camping Lac-Etchemin inc., pour une période de trois (3) ans suivant l'adoption de la présente résolution, l'option d'acheter le lot 3 601 299 du cadastre du Québec pour un prix de soixante mille dollars (60 000 \$) plus un montant égal à la somme de tous les honoraires et frais liés à l'acquisition dudit lot par la municipalité (notaire, arpenteur, etc.) et du coût de toutes les améliorations apportées par celle-ci à l'immeuble à la date de levée de l'option par Camping Lac-Etchemin inc.;

Camping Lac-Etchemin inc. pourra se prévaloir de la présente option en avisant la Municipalité de Lac-Etchemin par écrit, dans le délai ci-devant prévu.

Adoptée à l'unanimité.

239-12-2015
4.6

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

Considérant l'élection de M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, au poste de préfet de la MRC les Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :SD

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin nomme M. le conseiller Paul Poulin pour agir à titre de représentant de la municipalité à la table des maires de la MRC les Etchemins pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

OCTROI DU CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

-12-2015
5.1

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité pour les années 2016 et 2017;

Considérant que trois (3) firmes ont déposé des offres conformes au devis soit :

EAU POTABLE (3 RÉSEAUX)

NO	DESCRIPTION	Quantité approx.	Exova Canada		Maxxam Analytique		Groupe Environex	
1	Coliformes totaux (incluant atypiques)	184	9.00 \$	1 656.00 \$	5.00 \$	920.00 \$	4.00 \$	736.00 \$
2	Coliformes fécaux (E.Coli)	184	11.90 \$	2 189.60 \$	5.00 \$	920.00 \$	4.00 \$	736.00 \$
3	E.Coli - eau brute	12	12.50 \$	150.00 \$	10.00 \$	120.00 \$	6.00 \$	72.00 \$
4	Phosphore total (eau brute)	12	60.00 \$	720.00 \$	35.00 \$	420.00 \$	30.00 \$	360.00 \$
5	Turbidité	36	10.20 \$	367.20 \$	8.00 \$	288.00 \$	4.00 \$	144.00 \$
6	Bromates	4	72.00 \$	288.00 \$	90.00 \$	360.00 \$	70.00 \$	280.00 \$
7	THM	8	44.60 \$	356.80 \$	30.00 \$	240.00 \$	40.00 \$	320.00 \$
8	Plomb et cuivre	13	19.00 \$	247.00 \$	20.00 \$	260.00 \$	25.00 \$	325.00 \$
9	Nitrates et nitrites	9	13.40 \$	120.60 \$	11.00 \$	99.00 \$	12.00 \$	108.00 \$
10	Physico-chimiques (couleur vraie, dureté totale, alcalinité, ph)	3	50.90 \$	152.70 \$	48.00 \$	144.00 \$	38.00 \$	114.00 \$
11	Physico-chimie des substances inorganiques	3	74.70 \$	224.10 \$	438.00 \$	1 314.00 \$	110.00 \$	330.00 \$
			6 472.00 \$		5 085.00 \$		3 525.00 \$	

EAUX USÉES (3 RÉSEAUX)

NO	DESCRIPTION	Quantité approx.	Exova Canada		Maxxam Analytique		Groupe Environex	
12	Coliformes fécaux	20	14.20 \$	284.00 \$	12.00 \$	240.00 \$	9.00 \$	180.00 \$
13	DBO5 Affluent	71	11.50 \$	816.50 \$	10.00 \$	710.00 \$	8.00 \$	568.00 \$
14	DBO5 Effluent							
15	DCO Affluent	71	12.10 \$	859.10 \$	10.00 \$	710.00 \$	8.00 \$	568.00 \$
16	DCO Effluent							
17	MES Affluent	71	10.30 \$	731.30 \$	8.00 \$	568.00 \$	8.00 \$	568.00 \$
18	MES Effluent							
19	NH4	59	14.00 \$	826.00 \$	11.00 \$	649.00 \$	10.00 \$	590.00 \$
20	pH	59	6.40 \$	377.60 \$	6.00 \$	354.00 \$	5.00 \$	295.00 \$
21	Phosphore total	54	17.00 \$	918.00 \$	17.00 \$	918.00 \$	10.00 \$	540.00 \$
22	NTK	9	16.60 \$	149.40 \$	14.00 \$	126.00 \$	12.00 \$	108.00 \$
23	Daphnie	8	100.00 \$	800.00 \$	115.00 \$	920.00 \$	160.00 \$	1 280.00 \$
24	Truite (96 h)	8	141.00 \$	1 128.00 \$	175.00 \$	1 400.00 \$	220.00 \$	1 760.00 \$
			6 889.90 \$		6 595.00 \$		6 457.00 \$	
Total de la soumission			13 361.90 \$		11 680.00 \$		9 982.00 \$	

Les taxes ne sont pas comprises dans les prix indiqués précédemment.

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour les années 2016 et 2017 à l'entreprise "Groupe Environex" selon la liste de prix soumis et déposés en date du 25 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JL

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à l'entreprise "Groupe Environex" le contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour les années 2016 et 2017 conformément aux spécifications décrites à la proposition soumise en date du 25 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

-12-2015
5.2

ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL" - ANNÉE 2015

Considérant que le ministre délégué aux Transports, M Robert Poëti, suite à la recommandation de la députée de Bellechasse Mme Dominique Vien, a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - année 2015 en accordant une subvention de 14 804 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :PP

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage d'amélioration du 5^e Rang, 8^e Rang, 10^e Rang, 12^e Rang, 14^e Rang, 1^{re} Avenue, des rangs de la Grande-Rivière, du Mont-Orignal, Sainte-Anne, des routes des Sommets, du Détour, du Sanctuaire, des rues Turcotte et Turmel, au montant de 246 025,25 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

-12-2015
5.3

MODE DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'AQUEDUC DE LA RUE TURMEL ET DE L'AVENUE LECLERC

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a réalisé en régie des coûts des travaux d'infrastructure, pour un montant total de 250 815,74 soit la réfection de la conduite d'aqueduc dans le secteur de la rue Turmel et de l'avenue Leclerc;

Considérant qu'à cette fin, la municipalité avait décidé de financer ces travaux en partie par des travaux annulés ou reportés et par le fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JL

QUE la municipalité finance une partie des travaux dans le secteur de la rue Turmel et de l'avenue Leclerc soit 163 317,41 \$ à même son fonds général;

QUE la municipalité emprunte à même son fonds de roulement, le montant de 87 498,33 \$ afin de financer l'autre partie des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc dans le secteur de la rue Turmel et de l'avenue Leclerc;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en dix (10) versements

égaux le 1^{er} mai de chaque année, à compter de mai 2016 jusqu'à mai 2025 inclusivement, par les citoyens du secteur de l'ex-Ville directement concernés par ce service.

Adoptée à l'unanimité.

-12-2015
5.4

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2014 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Considérant que tous les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2014;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 13 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M__ L__ CONSEILL_____ ET RÉSOLU :SD

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2014 et approuvé par le MAMOT le 13 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

-12-2015
5.5

AUTORISATION - OPÉRATION D'UN BARRAGE ROUTIER PAR L'ORGANISME L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS POUR LA COLLECTE DE FONDS « LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS »

Considérant que l'organisme l'Essentiel des Etchemins désire effectuer une collecte de fonds dans le cadre de l'activité « La Guignolée des médias » en procédant à un barrage routier sur la route 277 (face à l'immeuble du Summum Gym) le 3 décembre prochain de 6 h à 9 h;

Considérant que l'Essentiel est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur notre territoire;

Considérant que l'organisme l'Essentiel se prévaut de l'autorisation du ministère des Transports (MTQ) et respectera toutes les exigences en matière de sécurité routière;

Considérant que la municipalité désire apporter son appui en permettant ledit barrage et en prêtant les équipements de signalisation nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M__ L__ CONSEILL_____ ET RÉSOLU :JL

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte que l'organisme l'Essentiel des Etchemins opère un barrage routier sur la route 277 pour une collecte de fonds dans le cadre de l'activité « La Guignolée des médias » le 3 décembre prochain et de prêter les équipements qui seront disponibles pour la signalisation routière .

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

-12-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2015-81 - M. FERNAND

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015-81 soumise par M. Fernand Goulet relativement à sa propriété sise au 16, rue du Domaine à Lac-Étchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, prévoit une marge de recul de 1,0 mètre lorsque le garage isolé ne possède pas de fenêtre. Or, suite à un certificat de localisation de Mme Caroline Huard (minute 1628) d'Ecce-terra, on peut constater que le garage est implanté à 0,74 m de la ligne arrière;

Considérant que l'erreur ne semble pas avoir été faite de mauvaise foi;

Considérant qu'un permis avait été délivré en bonne et due forme pour la construction du garage en 1999;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 27 octobre 2015) considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 27 octobre 2015;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 novembre 2015;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M_____ L_____ CONSEILL_____ ET RÉSOLU :JGG

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015-81 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Étchemin.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu que la demande vise également à ce que M. Roger Gagnon soit autorisé à acquérir une parcelle de terrain de 263 m² (15 m x 17.5 m), qui fait partie présentement du lot 5 725 745 appartenant à Ferme Jersey inc., sur laquelle se trouve son garage résidentiel qu'il a été obligé de laisser à son voisin lors de la transaction de la ferme; cette superficie est adjacente à son emplacement résidentiel et est connue comme étant le lot 5 725 444 d'une superficie de 2 800 mètres carrés;

Attendu que ledit lot est localisé dans la zone 72-A au sens du règlement de zonage numéro 62-2006. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées et les exploitations d'élevages agricoles sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain. En conséquence, la demande est conforme au règlement de zonage numéro 62-2006;

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :SP**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1):

1. Le potentiel des lots visés par la demande et des lots avoisinants est de classe 5 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation du lot à des fins agricoles est restreinte en raison de la proximité de la résidence de M. Gagnon.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006. Le demandeur est d'avis qu'une éventuelle autorisation quant aux présentes demandes n'empêcherait aucunement Ferme Héritage Jersey inc. de poursuivre l'utilisation actuelle du résidu de propriété, car de toute manière M. Gagnon a une servitude à vie sur cette parcelle.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant, ceux-ci ne sont d'aucun intérêt pour M. Gagnon, la demande vise à régulariser une parcelle qui aurait dû être incluse lors de la précédente transaction. Cette parcelle de terrain serait, même si le bâtiment était démolé, très difficile à exploiter considérant la proximité de la résidence de M. Gagnon.
6. Le demandeur expose également que la présente demande, si elle est acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
7. L'aliénation projetée n'aurait pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles. Après la réalisation de l'échange, Ferme Héritage Jersey inc. conserverait une superficie contiguë inchangée de 23.1 hectares, soit une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
8. Ce point est non applicable.
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.

Adoptée à l'unanimité.

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

7.1

SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016"

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2016;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous souhaitons renouveler notre offre de loisirs pour notre clientèle;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2016";

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :AT

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2016" afin de permettre l'engagement d'un responsable pour le camp de jour et un moniteur pour les ateliers spéciaux;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

-12-2015
7.2

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR M. GILLES ST-HILAIRE COMME EMPLOYÉ AUXILIAIRE À TITRE DE JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :JL

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Gilles St-Hilaire comme employé auxiliaire à titre de journalier, le tout effectif à la date d'embauche soit le 27 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

8.

DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

MOTION DE FÉLICITATIONS - MME JENNY BERNARD DE PHYSIO OSTÉO DES ETCHEMINS

M___ l_ conseil__SD présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Jenny Bernard, propriétaire de la clinique de Physio Ostéo des Etchemins pour s'être mérité le titre de "Jeune entrepreneur(e) de l'année" et qui sera appelée à représenter la région aux prochaines Mercuriades de la Fédération des Chambres de commerce du Québec.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2

MOTION DE FÉLICITATIONS - LES EXCAVATIONS FRANKY LAFONTAINE

M___ l_ conseil__JL présente une motion de félicitations dûment appuyée

par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'entreprise Les Excavations Franky Lafontaine, maintenant désignée sous le vocable de LAFONTAINE, reconnue à titre de modèle inspirant par le Mouvement québécois de la qualité dans la catégorie « Mention » lors des Grands Prix québécois de la qualité 2015.

Les Grands Prix québécois de la qualité, qui sont remis chaque année, soulignent les efforts et la réussite d'entreprises privées et d'organismes publics qui se distinguent par leur performance globale ainsi que par l'excellence de leur gestion.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3

MOTION DE FÉLICITATIONS - M. HAROLD GAGNON

M___ l_ conseil__ JL présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin qui a été élu à titre de préfet de la MRC les Etchemins pour un mandat de deux ans.

Paul Poulin
Maire suppléant

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

-12-2015
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M_ L_ CONSEILL_ ET RÉSOLU :SD

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2015 pour la somme de 306 312,65 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 197 732,40 \$ et déboursés directs : 108 580,25 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10 l'ordre du jour étant épuisé, M_ l_ conseil__SD propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER